

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Secrétariat Général
aux Affaires Départementales

Bureau du Développement
Durable et des Affaires Juridiques

Gap, le 30 novembre 2010

Arrêté n° 2010-334-24

**Objet : Répartition du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D.)
au titre de l'établissement et de la mise en oeuvre des documents d'urbanisme – Exercice 2010.**

**Le préfet des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 121-7, L 145-1 et suivants, L 146-1 et suivants, L 147-1 et suivants ;
- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1614-9 et R 1614-41 à R 1614-51 ;
- VU** les circulaires n° 84-84 du 22 mars 1984 et n° NOR/MCT/B/05/10015/C du 25 août 2005 relatives à la répartition du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en oeuvre des documents d'urbanisme ;
- VU** l'avis du collège des élus de la Commission de conciliation en matière d'urbanisme réunie le 30 novembre 2010 pour examiner la proposition de répartition des crédits afférents au titre de l'exercice 2010 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture des Hautes-Alpes ;

A R R E T E

Article 1er :

La délégation de crédits de 128 168 €, accordée au département des Hautes-Alpes sur le fonds de la Dotation Générale de Décentralisation, est répartie entre les communes selon les modalités définies au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le secrétaire général de la Préfecture des Hautes-Alpes et le Trésorier Payeur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Alpes.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,
Signé
Jean-Philippe LEGUEULT

86

Dotation Générale de Décentralisation - Exercice 2010

Répartition pour l'élaboration de documents d'urbanisme

COMMUNE BENEFICIAIRE	POPULATION	DGD 2010	NATURE DE L'AIDE
LETTRET	159	10 000,00 €	Elaboration PLU
RAMBAUD	354	10 000,00 €	Révision POS
TRESCLEOUX	315	10 000,00 €	Révision POS
SAINT-APOLLINAIRE	110	10 000,00 €	Révision POS
LAGRAND	288	11 000,00 €	Révision POS
SAINT-LEGER LES MELEZES	317	10 000,00 €	Révision POS
PELLEAUTIER	539	14 000,00 €	Révision POS
ROUSSET	171	10 000,00 €	Révision POS
MONTGENEVRE	466	10 000,00 €	Révision PLU
LES ORRES	528	14 000,00 €	Révision PLU
RIBIERS	677	14 000,00 €	Révision POS
LA CLUSE	53	3 500,00 €	Elaboration carte communale
BARCILLONNETTE	125	1 668,00 €	Révision carte communale
TOTAL		128 168,00 €	

87